

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 14 Octobre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM RIO, ATIG, MME LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILIH, MMES AUBRY, RAMI, RENKLICAY, DIAWARA, HERGAUX, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. BOUKANTAR REPRÉSENTÉ PAR M. NDOMBELE, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATIRISS, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR MME COMMISSIONNE

**ABSENT EXCUSÉ:** M. WILLAUME

**ABSENTS :** M. OUKBI, MME LAMOTHE

**Nombre de conseillers en exercice :** 35

**Nombre de conseillers présents :** 25

**DÉLIBÉRATION DEL-2014-0112: Motion pour LE SOUTIEN APPORTÉ AU PEUPLE KURDE**

**Considérant** la situation dramatique que connaissent les populations civiles d'Irak et de Syrie contraintes de fuir par centaines de milliers les combats et les atrocités commises par les forces de « l'État islamique » qui menacent aujourd'hui la ville martyre de Kobané, troisième ville kurde de Syrie ;

**Considérant** que, malgré le courage des combattants kurdes qui résistent à cette invasion, nous assistons à une nouvelle catastrophe humanitaire mêlant combats, assassinats, actes de barbarie et déplacements de populations civiles ;

**Considérant** que les villes frontalières kurdes, notamment Sirnak, Diyarbakir, Mardin, Batman, Surt connaissent un afflux massif de réfugiés dans des conditions sanitaires dramatiques que le gouvernement turc et la communauté internationale doivent être en mesure d'endiguer.

**Le Conseil Municipal**

**Dénonce** les agissements criminels et barbares des forces de « l'État islamique » qui constituent autant de « crimes de guerre » dont la perpétuation a été facilitée par la complaisance de la communauté internationale ;

**Exige** en conséquence :

- La reconnaissance des organisations kurdes comme alliés contre la barbarie imposée aux populations civiles ;
- La mise en œuvre de sanctions à l'encontre des États complices de l'Etat Islamique ;

- La mise en œuvre dans les plus brefs délais des orientations arrêtées par les Nations unies qui appellent à « *agir immédiatement* » pour mettre un terme à cette situation ;

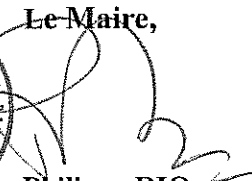
**Réaffirme** par ailleurs que la France doit apporter son soutien plein et entier aux populations martyrisées ;


**Appelle** à amplifier la solidarité avec le peuple kurde ;

**S'associe** par conséquent aux actions menées pour que tous les réfugiés reçoivent une aide humanitaire nationale et internationale en bénéficiant des droits inhérents à leur statut ;

**Manifeste** sa solidarité concrète à l'une des villes qui prennent en charge l'accueil des réfugiés en allouant une subvention de 1 000 € au Croissant Rouge du Kurdistan, association humanitaire qui intervient sur place et qui s'est engagée à acheminer les fonds auprès des villes qui prennent en charge l'accueil des réfugiés.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO



**Vote : Unanimité**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 17 octobre 2014*

*Transmis en Sous Préfecture le*

**21 OCT. 2014**